

COP RÉGIONALE

Plan de transformation
écologique et énergétique
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



BANQUE des
TERRITOIRES



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



LE PLAN DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



COMPRENDRE

La planification écologique en
Provence-Alpes-Côte d'Azur



AGIR

Dès aujourd'hui pour préserver demain



S'ENGAGER

Ensemble

EXPLICATION DE LA DÉMARCHE

1. RÉALISER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

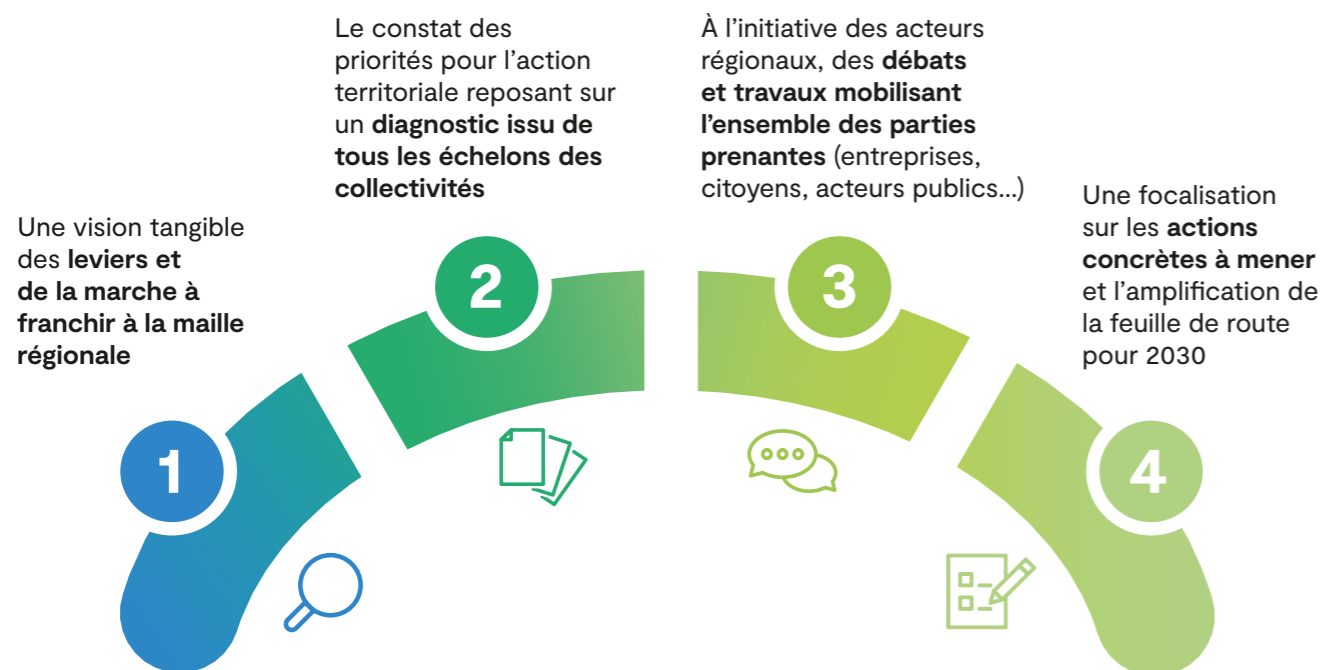
ET CONDUIRE UN DÉBAT

2. ÉTABLIR UN PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL 2030

3. METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS



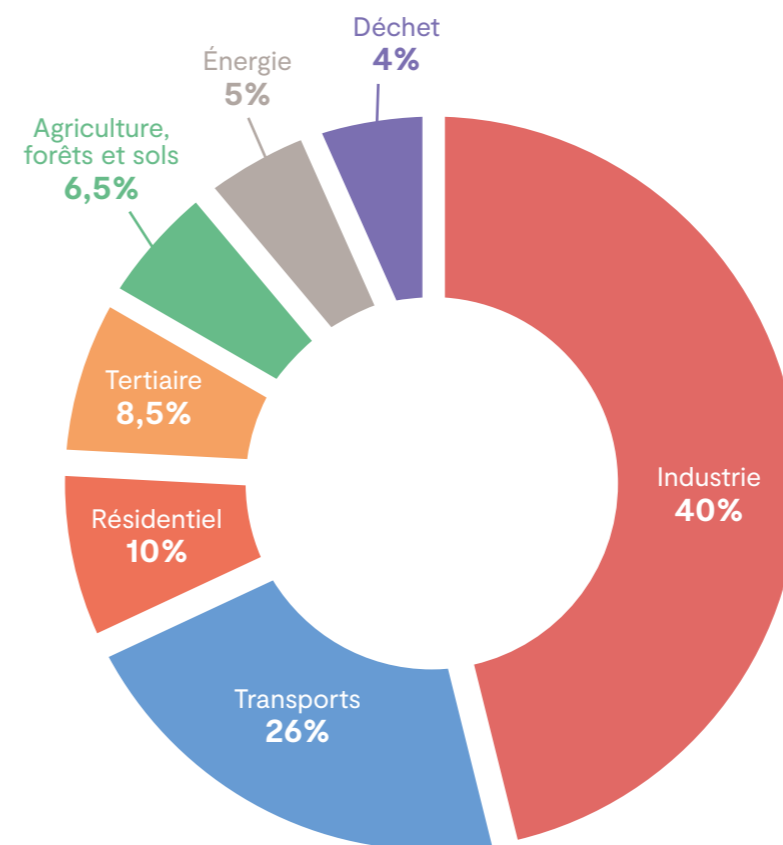
LES 4 PILIERS DE LA COP



QUE DOIT-ON FAIRE CONCRÈTEMENT À L'ÉCHELLE DE NOTRE TERRITOIRE ?

Face au changement climatique, à son dérèglement et à la perte de la biodiversité, l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une dynamique partenariale ont décliné le dispositif de la planification écologique au niveau territorial. Il s'agit ainsi d'impliquer les acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les citoyens dans l'identification et le développement de solutions sur mesure, adaptées aux besoins et aux ressources de chaque territoire. Consciente des défis importants à relever pour les prochaines années, la région a ainsi bâti son plan de transformation écologique et énergétique en affichant des objectifs ambitieux pour 2030, 2040 et 2050, avec le souci d'être inclusive, équilibrée et juste pour tous les habitants.

Les travaux de la Conférence des Parties (COP) régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur, menés en 2023 et 2024, ont abouti à la rédaction d'un plan qui se traduit dans une feuille de route stratégique régionale. Le plan est assorti d'objectifs sectoriels déclinés dans 16 feuilles de route thématiques qui précisent les enjeux du territoire, les principaux leviers, les objectifs et les actions bénéfiques pour l'environnement et les habitants à engager.



Environ **8%** de l'effort national doit être réalisé par le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur pour tenir les objectifs en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Des secteurs prioritaires pour lesquels le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur doit concentrer ses efforts : **l'industrie (40%), le transport (26%) et le bâtiment (18,5%)** notamment.

L'objectif collectif : Trouver des actions concrètes et suffisamment impactantes pour baisser les émissions de CO2 et préserver nos ressources qui seront au coeur du plan stratégique régional.

LE PLAN DE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Les feuilles de route thématiques, qu'est-ce que c'est ?

Une feuille de route thématique est la trajectoire stratégique poursuivie par le territoire pour répondre aux enjeux de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources et de protection de la biodiversité. La planification écologique nationale se construit autour des grandes thématiques de vie du citoyen : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et restaurer nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer.

Suivant la démarche proposée par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE), le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur a investigué les thématiques qui correspondent aux sujets phares du territoire. Les feuilles de route constituent le cœur du plan de transformation et s'inspirent des réflexions issues de l'ensemble des concertations.



Photo : SGPE

Une planification écologique inclusive : l'organisation de concertations ciblées pour bien associer les jeunes et les acteurs plus vulnérables

Le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité garantir les valeurs de justice sociale. Dans ce cadre, deux concertations ciblées ont été adressées, l'une auprès des jeunes du territoire via un panel issu du Parlement régional de la jeunesse, et l'autre auprès d'acteurs représentatifs de la lutte contre la précarité sur le territoire. Les échanges ont permis de proposer une trentaine de nouvelles actions.

Une volonté d'aller au plus près du terrain : la réalisation de concertations départementales

La territorialisation de la planification écologique ne doit pas s'arrêter à l'échelon régional. Son succès réside dans sa capacité à s'implanter dans toutes les sphères organisationnelles, de façon à capter les particularités locales. C'est pourquoi, dans chaque département une concertation autour de sujets phares identifiés au regard de ses spécificités géographiques, économiques et sociales a été déployée.

REJOIGNEZ-NOUS !

1 Ratifier les Accords pour la transition écologique

2 Soumettre sa contribution au Plan sous six mois

122

signataires

dont 60 ayant déjà soumis leur contribution

Objectif :
200 signataires fin 2026



Chiffres arrêtés le 20/05/2024

La nécessité d'aboutir à une planification écologique collective : le rôle de la consultation citoyenne

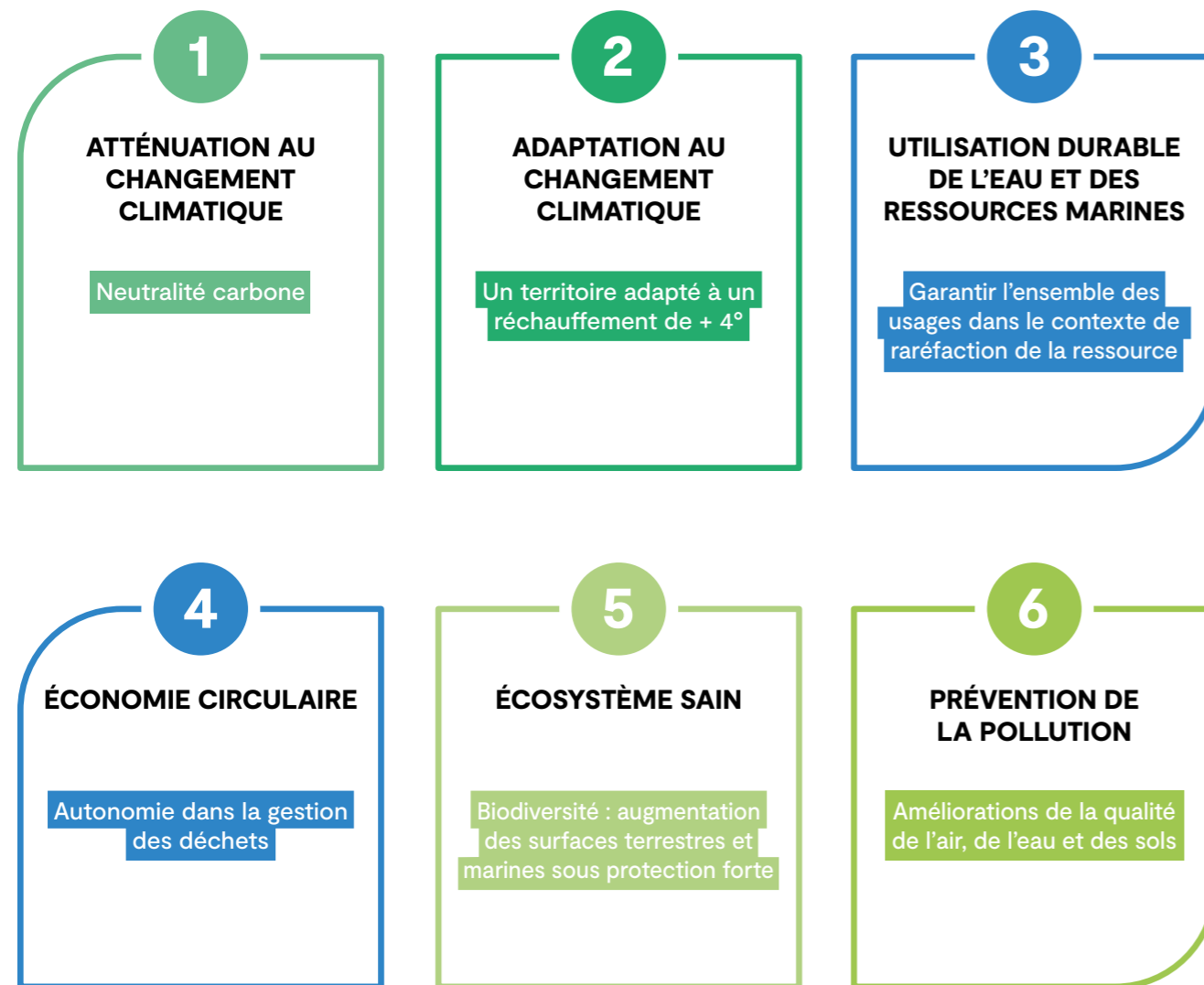
Selon le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE), la réussite de la planification écologique repose à 50% sur l'engagement des entreprises, à 25% sur l'action des pouvoirs publics et à 25% sur la mobilisation des citoyens. Dans ce contexte, le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur a déployé une vaste campagne de consultation citoyenne entre le 15 juillet et

le 30 septembre 2024. Au total, 4 171 habitants ont répondu au questionnaire accessible en ligne illustrant leurs préoccupations, leurs attentes et leurs axes de changement.

S'ENGAGER ENSEMBLE, LA CLÉ DU PLAN DE TRANSFORMATION

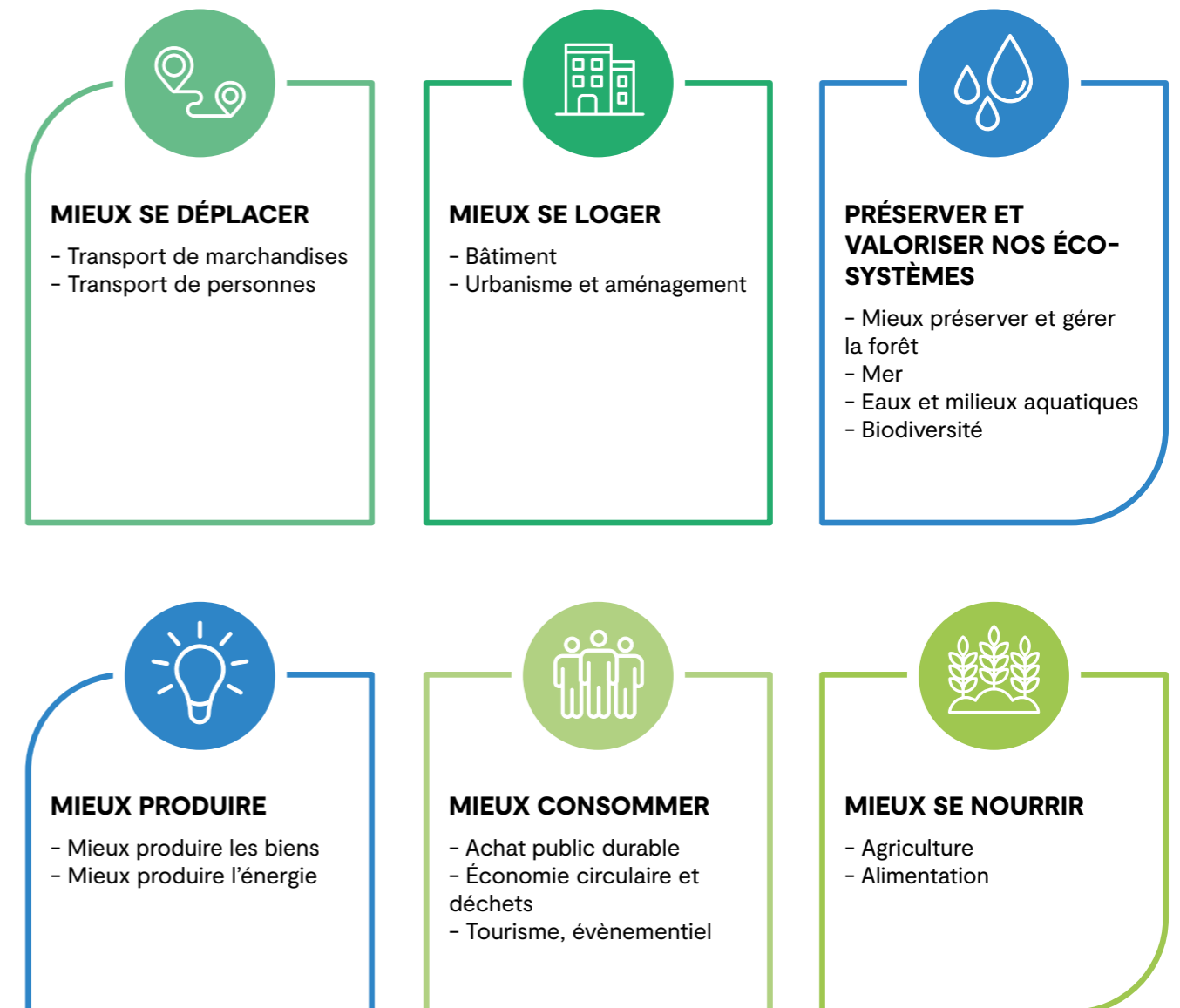
Plus de 71 mesures structurantes ont été déclinées en plus de 505 actions détaillées, dont certaines seront réalisables dès 2025.

Les actions détaillées dans les feuilles de route répondent aux 6 enjeux stratégiques prioritaires :

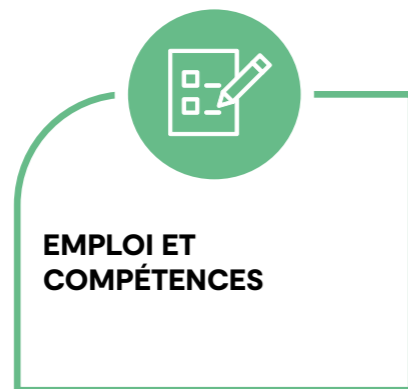


FEUILLES DE ROUTE THÉMATIQUES

Voici les 16 feuilles de route thématiques qui constituent le plan de transformation écologique et énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur :



UNE FEUILLE DE ROUTE TRANSVERSALE



CONCLUSION

Ce plan de transformation est une opportunité de repenser notre rapport à l'environnement, de renforcer notre résilience face aux crises et de garantir un avenir durable pour tous.

La signature des Accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur du 11 décembre 2024, marque l'engagement des acteurs publics et privés du territoire pour un futur habitable, juste et désirable.


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer

 **BANQUE des
TERRITOIRES**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



connaissance-territoire.maregionsud.fr

